

de nouveaux ouvriers lui sont adjoints; pendant 10 ans leur rôle se bornera à monter la garde aux portes de leur mission. Enfin en 1876, Mgr Ridel réussit à y faire pénétrer deux missionnaires. Pendant que l'un est occupé à visiter en grand secret les chrétiens dispersés, le plus jeune tombe malade, il va mourir. Son compagnon veut revenir pour l'assister; le mourant lui fait dire: « Nous sommes ici pour Dieu, Dieu ne saurait vous laisser seul; j'attends un miracle, restez! » Dieu fit le miracle attendu, le mourant revint à la santé et put à son tour entrer en campagne. L'arrivée des missionnaires a ranimé le courage des chrétiens; on n'en retrouva d'abord que quelques milliers: pendant la tourmente, ils s'étaient perdus de vue, et beaucoup ne surent que des années plus tard la rentrée des missionnaires. Quand on put se compter, on constata que moitié, c'est-à-dire plus de 10,000, avaient disparu, victimes de la persécution violente ou morts de misère.

Mgr Ridel venait de rejoindre ses deux missionnaires avec un nouveau renfort, quand, au commencement de 1877, des lettres qu'on lui envoyait d'Europe sont saisies à la frontière; le courrier est mis à la torture, tout est découvert. L'évêque est arrêté et jeté en prison pêle-mêle avec les voleurs. Il s'attend chaque jour à mourir, quand, à la demande du ministre de France à Péking, la Chine réclame sa mise en liberté; il est reconduit en dehors de la frontière. C'est le premier acte de clémence du gouvernement coréen vis-à-vis des missionnaires; l'année suivante, l'arrestation du P. Deguelle, qui fut également réclamé par la Chine, lui donna l'occasion de le renouveler. Cependant, les barrières séculaires qui défendaient la Corée à l'étranger ne devaient tomber que plus tard.

En 1881, le Japon conclut un traité de commerce avec la Corée, puis, après lui, les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie. Les commerçants étrangers pouvaient déjà circuler à leur aise à Séoul et dans les provinces, que les missionnaires s'y tenaient encore étroitement cachés. Cette situation ne pouvait durer. En 1886, la France conclut à son tour avec la Corée un traité, ratifié l'année suivante. Si la liberté de prêcher la religion n'y est point proclamée, les missionnaires y trouvent pourtant une protection qui tend chaque jour à devenir plus large.

Une abondante moisson a germé sur ce sol engraisé du sang des martyrs. Le nombre des chrétiens est aujourd'hui de 20,840. La dernière administration a donné 1,443 baptêmes d'adultes. Les missionnaires au nombre de 23 sont répandus dans la province; un séminaire a été bâti, qui compte 35 élèves.